

BPJEPS AC ANIMATEUR MENTION ANIMATION CULTURELLE



FORMATION

En alternance sur 1 an



DURÉE ET LIEU

- **Durée** : 18 semaines en centre (630 h) et 22 semaines en entreprise (770 h)
- **Dates** : 23 septembre 2024 au 12 juillet 2025
- **Lieu** :

MFR-CFA LA ROCHE DU TRESOR
18, rue du Couvent
25390 Orchamps-Vennes

PUBLIC CONCERNÉ, NOMBRE

- Demandeur(s) d'emploi en formation, contrat d'apprentissage, salariés en formation
- Accessibilité au public en situation de handicap après étude du projet personnel.
- Effectif : 6 à 20 participants

COÛT PAR PARTICIPANT

Formation prise en charge et rémunérée pour les salariés en contrat d'apprentissage.
Autres statuts : devis sur demande

Pension complète : 110 € par semaine
Demi-pension : 30 € par semaine

RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT

Responsable de l'action : M. MEIGNIER Sylvain
Pour toute information :
sylvain.meignier@rochedutresor.com
03 81 56 04 05

EMPLOIS ET DÉBOUCHÉS

- animateur
- animateur socioculturel
- médiateur culturel
- animateur de loisirs, d'activités...



la roche du trésor
www.mfr-rochedutresor.com

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme
- Justifier d'une expérience professionnelle ou non professionnelle d'animateur d'une durée minimale de 200 heures ou être titulaire d'un BPJEPS, CQP Animateur Scolaire, BAPAAT, CPJEPS, BAFD, BAFA, BAC PRO Service de proximité et de vie locale, BAC PRO ou BP (toute option) du ministère de l'agriculture.
- Être capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et culturelles du candidat.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour un délit référencé à l'article L212-9 du Code du Sport
- Dossier d'inscription complet et entretien avec un membre de l'équipe obligatoire
- Satisfaire aux obligations liées au statut (demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage, salarié en formation)

OBJECTIFS

- Être capable d'exercer en autonomie son activité d'animation en utilisant un ou des supports techniques dans le champ des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires.
- Assurer la sécurité des publics dont il a la charge.
- Développer les actions s'inscrivant dans le projet de la structure.

CONTENU

- UC 1 Encadrer tous publics en tout lieu et toutes structures.
- UC 2 Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC 3 Conduire une action d'animation dans le champ des "Activités Culturelles"
- UC 4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champs des "Activités Culturelles"
- Valeurs de la République et Laïcité.
- Journée de sensibilisation Développement Durable, enjeux numériques et égalité professionnelle.
- Savoir-Être professionnel.
- Stage en structure en alternance avec les périodes en formation.



Dossier d'inscription
en ligne

